



SEANCE DU 04 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 04 juillet à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de Labenne, dûment convoqués se sont réunis en mairie sous la présidence de Jean-Luc DELPUECH, Maire.

Etaient présents : tous les membres à l'exception de BREVET Véronique, CHAVES Jonathan, BELLOCQ Aurélien, DECOUX Nathalie qui ont respectivement donné pouvoir à DELPUECH Jean-Luc, CHESSOUX Stéphanie, RONDET Chantal, BODART Maïder

Absent excusé : CURUTCHAGUE Philippe

Le précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité.

SARRAUTE Gérard est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire communique ensuite aux élus les décisions prises par lui en vertu des délégations que lui a confiées le conseil.

Il s'agit, d'une part, de l'acquisition après appel d'offres d'un camion benne auprès de Darrigrand SAS (32 515.49 € HT) et d'autre part, de la désignation, après consultation publique, du maître d'œuvre en charge de l'étude relative à la construction de vestiaires et tribunes au stade de football R. Dicharry (25 708 € HT) attribué à l'atelier ARCADE à Saint Paul Les Dax.



2019-07-04-01/35 – DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BP COMMUNE

M. Maïs, adjoint aux finances, présente les décisions modificatives du budget primitif de la commune. Elles concernent des opérations d'ordre budgétaires (sorties d'actif, cession d'immobilisations, ...)

Unanimité.

2019-07-04-02/36 – DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DU TEPOS

Mme Benoit-Delbast, Adjointe aux Travaux, expose les demandes de subvention à la Communauté de Communes MACS au titre du TEPOS (transition énergétique) pour le remplacement des lampes sodium de la salle de basket par des LED et les menuiseries des vestiaires du stade.

Unanimité.

2019-07-04-03/37 – ADHESION AU SERVICE PCS DU CDG

Il est proposé aux conseillers municipaux d'adhérer à la démarche du Centre de Gestion des Landes qui a organisé un groupement de commandes pour l'achat de défibrillateurs. La commune détiendra un défibrillateur pour un loyer de 350 € / an.

Unanimité.

2019-07-04-04/38 – TARIFS AU CAMPING MUNICIPAL LES PINS BLEUS (SUITE)

Le conseil municipal approuve, à l'**unanimité**, la fixation des tarifs de location des tipis, 4 places aux Camping Les Pins Bleus pour trente euros la nuitée. Ces tentes seront affectées prioritairement aux utilisateurs de la Véloodyssée (environ 500 nuitées par an).

2019-07-04-05/39 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (SUITE)

Le conseil approuve le versement d'une subvention de 600 euros à l'association Cocoon Solidaire dans le cadre de l'organisation de la manifestation culturelle « Intelligente Nature ».

Unanimité.

Monsieur le Maire salue le succès de cette belle manifestation.

2019-07-04-06/40 – REPRISE DANS LE DOMAINE PUBLIC DES VOIRIES ET ACCESSOIRES AUX VILLAS D'OYATS

Monsieur le Maire expose qu'il a été saisi par le promoteur immobilier et des riverains pour que la Commune puisse reprendre les ouvrages publics des Villas d'Oyats.

Ces ouvrages concernent les routes ouvertes à circulation publique, l'espace vert en façade de la RD 810, certains parkings et les réseaux eau potable, eaux usées et éclairage public.

L'axe vers le Sud sera réouvert avec la pose d'un portique pour éviter la circulation des camions.

Unanimité.

2019-07-04-07/41 – ACQUISITION GRACIEUSE RUE DES GRILLONS

Le conseil municipal approuve l'acquisition pour l'euro symbolique d'une bande de terrain de 2.5 ml de large le long de la parcelle AL 351 correspondant à un emplacement réservé au PLU qui prévoit un passage piétonnier entre le centre-ville (rond-point du surfeur) et le cimetière.

Unanimité.

2019-07-04-08/42 – CONVENTION D'OCCUPATION ORANGE

Les conseillers approuvent le renouvellement des baux d'occupation détenus par la société ORANGE sur le château d'eau et le pylône des arènes dans le cadre d'une négociation financière des loyers.

Unanimité.

2019-07-04-09/43 – ECHANGES DE PARCELLE RUE LABRANERE

Dans le cadre de l'aménagement du Rond-Point d'Yrieux sur la RD 810, le Conseil Départemental a besoin d'acquérir environ 100 m² aux consorts Goutaille pour l'intégrer dans le domaine public

communal. En échange, la commune cède environ 100 m² d'une partie du domaine public Rue Labranère, suite à un déclassement consécutif à une enquête publique.

Les travaux de réalisation du rond-point reprendront en septembre pour être achevés en fin d'année.

Unanimité.

2019-07-04-10/44 – ACCORD LOCAL POUR LA RECOMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Maire fait part de la proposition de la Communauté de Communes MACS d'arrêter pour les échéances 2020 une nouvelle composition du conseil communautaire qui ferait passer le nombre de délégués communautaires de 54 à 58 en dotant les communes ayant connu un essor démographique conséquent (Bénesse, Labenne, etc...) d'un délégué supplémentaire et un deuxième représentant à Saint Martin de Hinx et Saint Jean de Marsacq.

Unanimité.

2019-07-04-11/45 – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES MACS – BALAYAGE DE VOIRIE

Le conseil municipal approuve l'adhésion au groupement de commandes relatif au balayage mécanique des routes dans le but d'optimiser les coûts.

Messieurs Sarraute et Maïs sont désignés membres de la commission d'appel d'offres du groupement.

Unanimité.

2019-07-04-12/46 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil municipal approuve la modification du tableau des effectifs suite à trois titularisations.

Unanimité.

2019-07-04-13/47 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TRAVAILLEUR SOCIAL PAR LE CDG 40

Le conseil approuve le principe de la mise à disposition gratuite par le CDG 40 d'un travailleur social à l'adresse des agents municipaux.

Unanimité.

2019-07-04-14/48 – MISE EN PLACE DU RIFSEEP

Monsieur le maire expose qu'une loi a instauré un nouveau régime indemnitaire qui tient désormais non plus compte du grade uniquement mais aussi, et essentiellement des responsabilités, expertises et missions exercées.

L'intérêt est désormais d'avoir un système indemnitaire unique pour tous les agents.

Il sera effectué une répartition par groupe de fonctions et par catégorie (A, B, C) à la fois.

Monsieur le Maire propose que les indemnités actuelles puissent aussi être valorisées en favorisant les plus bas salaires, de 30 euros par mois, à 10 euros par mois par dégressivité en fonction des revenus.

Mme Bodart pense avoir ressenti un mal-être chez les agents communaux et regrette que les représentants des agents se soient abstenus en Comité Technique. A partir de ce constat, elle ne voit pas comment elle pourrait voter pour ce régime indemnitaire quand les agents communaux eux-mêmes s'abstiennent.

Mme Bodart confirme avoir ressenti une méfiance chez les agents municipaux.

Monsieur le Maire explique cette abstention par la complexité du système mis en place sachant qu'aucun agent ne sera perdant. Tout cela sera réexpliqué si nécessaire.

Mme Boucley n'a pas ressenti pour sa part un désaccord, d'autant que les agents percevront un peu plus tous les mois...

Pour Didier Deblonde, il n'y a pas défiance des agents vis-à-vis du conseil municipal. Il n'a d'ailleurs pas entendu cela de la part des agents.

POUR : 22

ABSTENTIONS : 4 (Bodart Maïder, Bouville Neveu Monique, Decoux Nathalie, Payen Jean-Claude,)

Séance levée à 19h40

A Labenne, le 08 Juillet 2019
Le Maire,



Jean-Luc DELPUECH